

1 mai -

J'an mil huit cent cinquante huit le vingt deux avant a dix heures du matin
 Nous Francois Sigier-Degranger, Maire de la commune de Combiers canton de Savallée
 département de la Charente.

Vue l'arrêté de M^r le Préfet de ce département, en date du Six avant présent
 mois, par lequel le S^r Arnaud, Instituteur à Ruyssac, est nommé aux
 mêmes fonctions à titre définitif dans la dite commune de Combiers.

Après avoir reçu le Serment du S^r Arnaud de remplir avec honneur
 et probité, les fonctions d'Instituteur qui lui ont été confiées, nous l'avons
 déclaré installé comme Instituteur primaire de la dite commune de
 Combiers, et nous lui avons donné acte de son installation, et a signé
 le présent procès verbal avec nous après lecture faite.
 fait à la mairie de Combiers le jour, mois et an sus dit.

Arnaud.
 Instituteur.

Le Maire
 F. Degranger.